

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

Présents : MM M^{mes} Alaux, Blanc, Bressand, de Munter, Descamps, Echerbault, Folcher, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Serre, Schmitt, Trapied, Zanchetta, Saez, Sébastianelli, Vintillas.

Excusés : L. Gotti ayant donné pouvoir à R. Serre
M. Carsi ayant donné pouvoir à MC. Alaux
C. Gonzalez ayant donné pouvoir à N. de Munter
M. Pezzot ayant donné pouvoir à E. Bressand

Absent : A. Anselme

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des possibilités d'avancement de grade, Monsieur le Maire propose :

- ❖ la création d'un grade d'avancement :
 - rédacteur principal de 1^{ère} classe

- ❖ la suppression d'un grade précédemment pourvu (rédacteur principal de 2^{ème} classe), celui-ci sera effectivement supprimé, après avis du CTP (Comité Technique Paritaire) du CDG (Centre de gestion de la Haute-Garonne).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

2 - Décision de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la décision suivante, autorisée par délégation du conseil municipal :

Le 22/06/2017 :

Utilisation dépenses imprévues pour l'installation de ralentisseurs à Bourrasse :

- budget prévu 14 000€
- devis de 15 600€ TTC
- besoin de financement de 1 600€

3 - Demandes de subventions

- a) Auprès du CD31 : Ordinateur service technique : 757.94€ HT

- b) Auprès de l'Europe : Crèche : demande de subvention programme LEADER : 799 000€ HT

- c) Auprès de la Région : Ad'AP il convient de redéposer sur 3 années et non pas 6 années (dans 3 ans, on demandera pour les années restantes) : 89 148€ HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour faire les demandes précitées.

Fin de séance : 20H55